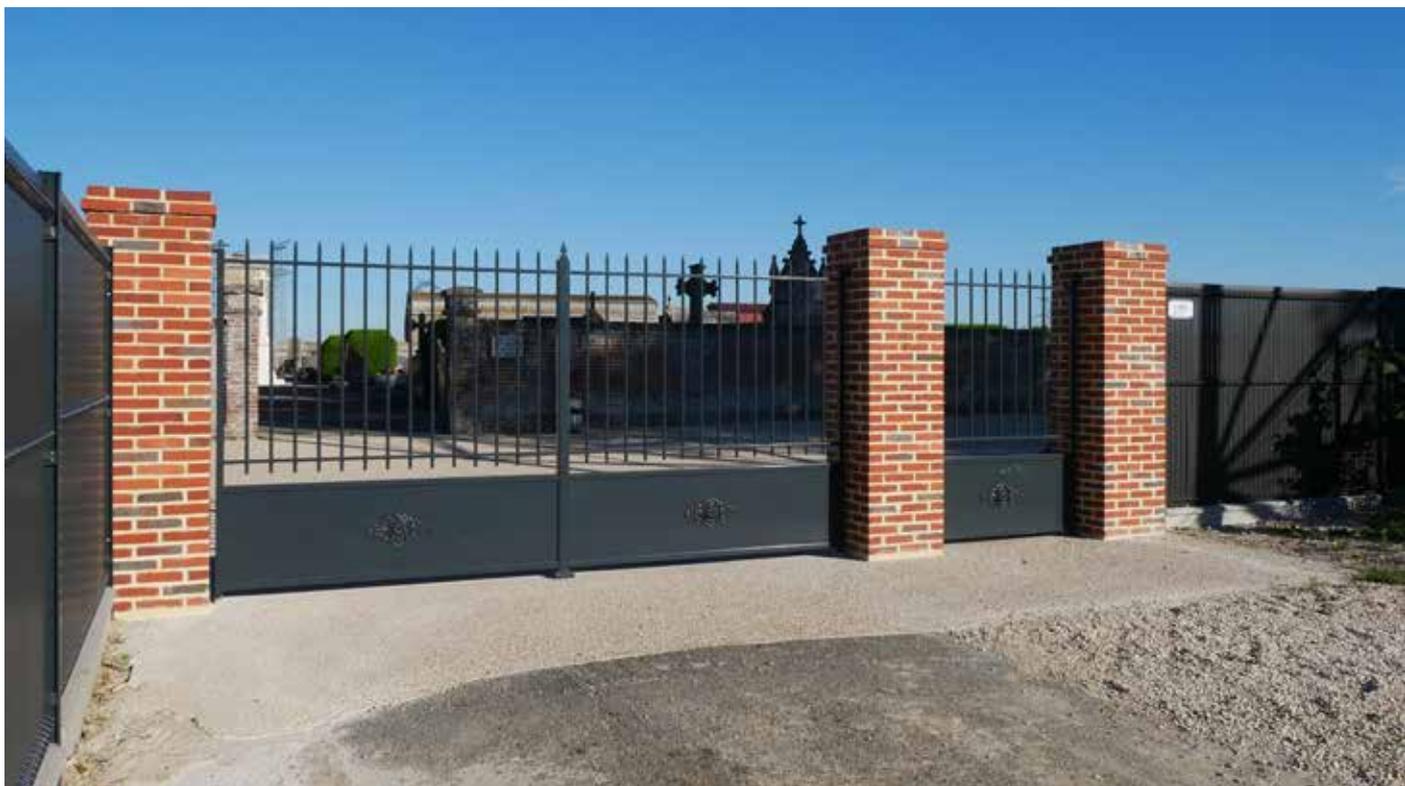




Bulletin d'informations
mars à juin 2022

N°25

LE VILLAGE AGRANDIT SON CIMETIÈRE



HAUDIVILLERS

SOMMAIRE

État civil ----- 4

Retour conseils municipaux ----- 4

- 25 mars 2022
- 15 avril 2022
- 17 juin 2022

Les mots des associations -----11

- Club Sportif de Haudivillers
- Haudi sur Scène
- Harmonie HaudiCœur
- Haud'Histoire
- La Pétanque Haudivilloise
- Anciens Combattants «Haudivillers»
- Haudivillers Athletic Club

Sécurité-----14

- La maison du 23 rue de l'Église

Aménagements ----- 15

- L'extension de notre cimetière

Cadre de vie -----16

- L'atelier floral du 9 avril
- Ciné Rural d'Haudivillers - Dernière séance de la saison
- L'atelier scrapbooking du 26 mars
- Troc aux plantes
- Bienvenue au troc

Évènements ----- 20

- Les 3 évènements à Haudivillers ce samedi 2 avril...
- La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945
- Les Musicales en Beauvaisis
- Le marché artisanal et du terroir
- Lettre à un jeune retraité

Notre Village -----24

- Cartes postales anciennes
- Bientôt un train à Haudivillers ?

Portrait ----- 26

- Bienvenue à Benjamin MANCHO

Environnement ----- 26

- Nettoyage de printemps
- Le ruissellement

Divers ----- 27

- Texte picard
- Proverbe
- Recette : La glace aux fraises
- Comptine : Mon jardin magique

Jeux ----- 29

Calendrier manifestations ----- 31

Heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Lundi, mardi, mercredi9h à 12h

Jeudi 9h à 12h et 16h à 19h

M. Le Maire 17h à 19h

Vendredi 9h à 12h et 17h à 18h

Samedi (1er et 3ème du mois)9h à 12h



Mairie
d'Haudivillers, à
votre écoute...

Tél : 03 44 80 40 34

Mail : mairie-haudivillers@wanadoo.fr

Site internet : <http://haudi.fr/>



LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE PENDANT LE MOIS D'AOÛT
RÉOUVERTURE LE MARDI 06 SEPTEMBRE A 16H30
BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

Les bibliothécaires

LE MOT DU MAIRE

Il semblerait que la vie ait repris son cours.

Les manifestations reprennent peu à peu. Espérons seulement que la Covid et les confinements ne soient plus qu'un mauvais souvenir.

Le 17 mai, les musicales du Beauvaisis étaient à Haudivillers. L'après-midi, ils ont initié les enfants de l'école maternelle à la musique et aux différents instruments qu'ils utilisent. Le soir, à 20h30, un concert gratuit de musiques anciennes était donné dans l'église de la commune. Les sons

du clavecin, de la viole, de la flûte, du hautbois et du violoncelle ont accompagné la voix puissante et aérienne de la chanteuse, ont emporté la cinquantaine de personnes présentes dans un autre univers, nous invitant à la rêverie. Le public enchanté a longuement acclamé les artistes.

Ces manifestations organisées par le conservatoire du Beauvaisis, sous l'égide de la CAB, permettent de découvrir d'autres genres musicaux, d'apporter la culture en milieu rural et d'instaurer des moments conviviaux au sein du village.

Le 22 mai, le club « La pétanque Haudivilloise » a organisé son concours annuel en faveur de la ligue contre le cancer.

Le même jour se tenait, dans la cour de l'école, un marché artisanal. Je tiens à remercier les artisans présents ainsi que toutes les personnes qui se sont déplacées pour apprécier le travail des exposants et celui des bénévoles qui s'investissent pour organiser les manifestations et permettre



ainsi aux habitants de la Commune de découvrir de nouvelles choses et de leur procurer des moments de joie et de convivialité.

Les manifestations prévues cet été sont nombreuses : fête de l'été, tournoi de football des jeunes, le spectacle d'Haudi sur Scène, la fête communale, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice...

A l'heure où je vous écris, ces manifestations n'ont pas encore eu lieu. J'espère seulement que le public sera au

rendez-vous.

Espérons que ces rassemblements se fassent dans la joie, la convivialité, le partage, annonçant enfin la disparition des différentes crises qui nous ont touchés.

Pour terminer, je tenais à vous dire un mot sur le souhait de créer un comité des fêtes. Les bénévoles, déjà présents dans la commission « Fêtes & Cérémonies », sont prêts à vous accueillir au sein de ce comité pour préparer de nouveaux projets pour le bien-être et « le bien vivre ensemble » des Haudivilloises et des Haudivillois. Toutes les personnes intéressées pour développer la joie et la bonne humeur dans notre village peuvent se faire connaître sur le site <http://haudi.fr> ou directement à la mairie.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un été le plus agréable possible.

Sylvain FRENOY

NUMÉROS UTILES

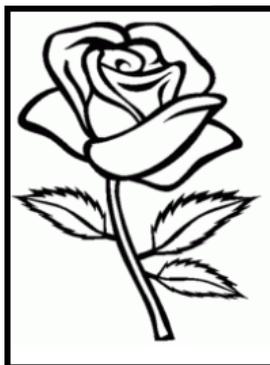


www.3237.fr

Pompiers : 18 ou 112
Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Hôpital : 03 44 11 21 21
EDF : 0810 347 948



ÉTAT CIVIL



DÉCÈS

Martine, Pierrette, Chantal PINCHARD
épouse GOSSART
le 08 mai 2022

Françoise, Geneviève, Georgette, Marie GEST
épouse LEMÉRRE
le 19 juin 2022

Toutes nos condoléances aux familles

RETOUR CONSEILS MUNICIPAUX

Synthèse du Conseil municipal du 25 mars 2022

La synthèse a pour objet de préciser les points mis à l'ordre du jour du conseil municipal. L'intégralité du compte-rendu est consultable sur le site de la mairie.

1 – Subventions de fonctionnement 2022 aux associations

M. le Maire propose un projet d'attribution des subventions aux associations comme suit, pour l'année 2022. M. HUGUET Robert demande que soit mis en place une convention d'objectifs et de financement avec chaque association financée par la collectivité pour savoir à quoi servent les fonds et comment ils sont gérés.

Le CM décide d'attribuer aux associations citées ci-dessous, une subvention de fonctionnement comme suit :

Associations et autres organismes	Montant voté en €
CCAS	4 000
Odi-jeun	840
CSH	2 540
Fanfare	1 200
Amicale SP	450
Haudi sur scène	400
Haudi histoire	400
Pétanque Haudivilloise	480
SPA	656,82
Association des paralysés de France	60
Ligue contre le cancer	60
Croix rouge	100
Ciné rural Oise	400
Haudi chemins	1 000

2 – Rapport 2020 sur le service d'eau potable de la CAB

Avec l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) qui a pris la compétence eau potable depuis le 1er juillet 2021 et que les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les différents rapports sur l'eau potable dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le CM décide à l'unanimité de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'eau potable pour l'année 2020.

3 – Rapports 2020 sur les services d'assainissement et déchets de la CAB

Avec l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) qui a la compétence assainissement et que les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les différents rapports sur l'assainissement dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis. M. Serge DACHON demande si la commune pourrait participer pour aider les administrés à acquérir un composteur en complément de la CAB.

Le CM décide de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement et la collecte des déchets pour l'année 2020.

4 – Transfert de la compétence Contrat Local d'Education Artistique vers la CAB

Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) est un dispositif créé en 1993, de sensibilisation à l'art et à la culture à destination du jeune public et des acteurs éducatifs qui en ont la charge. Depuis 1997, la ville de Beauvais porte ce dispositif auprès des établissements scolaires et accueil de loisirs de Beauvais. Afin de répondre aux nouvelles ambitions du ministère de la culture en matière d'égalité d'accès à la culture et au nouveau cadre partenarial avec l'Etat, il convient d'élargir le CLEA aux 53 communes de l'agglomération.

Cette évolution vise un public élargi à un plus grand nombre de participants, aussi bien les enfants et les jeunes que leur famille et, au-delà, l'ensemble des habitants du territoire. Il intègre une nouvelle dimension d'appropriation du territoire et s'inscrit dans une logique de développement de l'EAC — Education Artistique et Culturelle fédératrice, à

l'échelle des agglomérations.

Les enjeux pour le territoire du Beauvaisis sont :

- en matière d'éducation artistique
- réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle dans le cadre de la généralisation de l'EAC à l'agglomération : permettre au plus grand nombre de participants de rencontrer des œuvres, de développer une pratique artistique et culturelle et de promouvoir la fréquentation des lieux culturels;
 - accompagner la formation des jeunes en contribuant au développement d'un parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque jeune, en temps scolaire et en temps de loisirs ;
- en matière d'ancrage territorial :
- promouvoir la culture comme levier de développement, d'identité, de création et d'espace d'échanges et d'innovations ;
 - promouvoir une dynamique de réseau et de coopération favorisant le maillage urbain/rural ,
 - favoriser l'équité territoriale et organiser la mobilité, la mixité des publics ;
 - produire du sens, de la cohérence entre politiques publiques.

Dans cette configuration, les modalités d'organisation du CLEA évoluent s'appuyant sur la mise en place de résidences-missions sur le territoire pour une durée significative de 4 mois.

En fonction des projets retenus au terme d'un appel à candidature national, ces résidences-missions au nombre de 3, doivent permettre à chaque commune ou une importante proportion de communes de bénéficier au moins d'une action de diffusion pendant le séjour de l'artiste.

La Direction des affaires culturelles (DRAC) est pilote du CLEA. Un coordinateur CLEA assurera la coordination du dispositif au niveau de l'agglomération et l'interface entre l'ensemble des interlocuteurs, artistes, structures, publics et collectivités associées. Le financement est porté à égalité (50/50) par la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'Etat direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France.

L'intervention de la DRAC est fixée annuellement à hauteur de 40 à 50 000 € sur les 3 premières années du contrat renouvelable une fois. Les frais relatifs à la coordination sont pris en compte par la DRAC.

Le CLEA s'inscrit dans le cadre du projet culturel de territoire dont le déploiement en cours se fonde sur une vision artistique et culturelle structurante au service du territoire, de son maillage et de son attractivité mais aussi de ses habitants.

L'agglomération du Beauvaisis exerçant déjà une compétence optionnelle « construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ainsi qu'une compétence facultative en matière d' « animation d'un réseau de lecture publique », il est proposé d'acter le transfert du CLEA de la Ville de Beauvais et la prise de

compétences en matière d'EAC à la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre de la prise d'une compétence facultative en matière de développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle d'intérêt communautaire.

Les 53 communes de la CAB disposent d'un délai de trois mois pour délibérer selon la règle de la majorité simple sur ce transfert de compétence. A défaut de retour dans les délais, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Le CM décide d'acter le transfert du contrat local d'éducation artistique de la ville de Beauvais à la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour la mise en œuvre du dispositif pour la saison 2022/2023, d'acter le principe de prise de compétence en matière de développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle d'intérêt communautaire par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

5 – Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE 60

Dans le cadre de la continuité de ses actions au service des collectivités, le SE60 a modifié ses statuts portant notamment sur la possibilité d'adhésion au syndicat des Communautés de communes / d'agglomération. Cette modification répond aux attentes exprimées par les EPCI qui pourront ainsi bénéficier de l'expertise du SE60 et des compétences optionnelles en matière de travaux, notamment sur l'éclairage public, et de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence : Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux)

Le transfert de ces compétences optionnelles concerne uniquement le patrimoine de la Communauté d'Agglomération et est sans impact sur les compétences optionnelles transférées par les communes au SE60. De même, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération ne change rien à la situation des communes quant aux compétences obligatoires que le Syndicat exerce pour leur compte (contrôle de la concession et maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques). En termes de représentation au sein du comité, la Communauté d'Agglomération ne se substitue pas à ses communes membres. Il est prévu qu'en cas d'adhésion d'une Communauté d'Agglomération, elle ne soit représentée que par un seul délégué.

En application du CGCT, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis favorable du Comité Syndical, puis obtenir l'accord de la majorité qualifiée de l'ensemble des membres du syndicat. Le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 23 novembre 2021, a délibéré pour accepter cette adhésion. Les collectivités doivent

délibérer sur cette adhésion, dans un délai de 3 mois, afin que Madame la Préfète puisse disposer d'un nombre suffisant de délibérations permettant, avec la majorité qualifiée, de prendre un arrêté modificatif des statuts. A défaut de délibération du conseil dans ce délai, la décision de la collectivité sera réputée favorable.

Le CM décide d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

6- Protection sociale complémentaire pour les agents de la collectivité

Les employeurs publics territoriaux peuvent participer à titre facultatif à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont

- **L'assurance « mutuelle santé »**, pour financer les frais de soins en complément, ou à défaut, des remboursements de l'Assurance maladie,

- **L'assurance « prévoyance – maintien de salaire »**, pour compenser la perte de salaire (traitement et primes) en cas de placement en congés pour raison de santé (arrêt de travail) pour donner suite à accident ou maladie de la vie privée, et en cas d'admission en retraite pour invalidité y compris imputable au service et verser un capital décès aux bénéficiaires des agents décédés, ou à l'agent en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

L'employeur peut ainsi choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance. A ce jour, notre commune a déjà mis en place une telle participation au profit des agents pour couvrir les deux risques précités.

Les nouvelles obligations en matière de protection sociale complémentaire :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Dans l'attente des décrets d'application qui devraient paraître d'ici la fin du 1er trimestre 2022, un certain nombre de dispositions sont d'ores et déjà connues :

- L'organisation d'un **débat** en assemblée délibérante sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation de la collectivité et sa trajectoire, le calendrier de mise en œuvre

- A l'instar du secteur privé, la **participation** de l'employeur devient **obligatoire** à compter du 1er janvier 2025 pour les garanties prévoyance et du 1er janvier 2026 pour les garanties de mutuelle santé,

- La possibilité par l'employeur de souscrire un **contrat collectif à adhésion obligatoire** des agents, en cas d'accord majoritaire valide issu d'une négociation collective avec les représentants

des partenaires sociaux totalisant plus de 50% des suffrages exprimés,

- **La possibilité pour l'employeur d'adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de son ressort.**

Par ailleurs, la participation au financement de la complémentaire santé ne pourra être inférieure à 50% d'un montant de référence, et celle de la prévoyance ne pourra, quant à elle, être inférieure à 20% d'un montant de référence. Ces montants seront fixés par un décret d'application. La commune a déjà mis en place une participation au financement de la PSC au profit des agents pour couvrir les deux risques précités, il sera nécessaire de prendre une nouvelle délibération, après avis du comité technique, notamment si les garanties accordées ou les montants de la participation ne sont pas conformes à la nouvelle réglementation.

Sur les enjeux de la PSC :

Le support fourni par le Centre de Gestion de l'Oise « proposition de débat sur la PSC » démontre bien les enjeux de ce nouveau dispositif que ce soit pour les agents mais aussi pour la collectivité. Ainsi, pour les agents publics, cette protection constitue une aide non négligeable compte-tenu notamment de l'allongement de la durée des carrières et des problèmes financiers et sociaux que peuvent engendrer des congés pour raison de santé. Pour les employeurs territoriaux, il s'agit d'une véritable opportunité de valoriser leur politique de gestion des ressources humaines, d'améliorer leur attractivité, de favoriser le recrutement, et d'améliorer la performance. S'agissant de la « mutuelle santé », elle permet de garantir le versement de frais de santé pour donner suite à une maladie, un accident ou une maternité et ce pour diminuer le reste à charge de l'agent. Ces remboursements interviennent donc en complément ou à défaut des remboursements versés par l'Assurance maladie en cas d'hospitalisation, de soins de ville, de soins et achat d'équipement d'optique, de soins et biens dentaires, d'achat d'aides auditives, ou d'utilisation d'actes de prévention. A noter que dans le cadre de la conclusion d'une convention de participation « santé », le contrat collectif devra être proposé aux agents actifs mais aussi aux retraités (solidarité intergénérationnelle) et couvrir des garanties minimales qui seront fixées dans le décret d'application. S'agissant de la « prévoyance », celle-ci permet aux agents de se couvrir contre les aléas de la vie (maladie, invalidité, accident non professionnel, ...) en leur assurant un maintien de rémunération et/ou de leur régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail prolongé, et le cas échéant une rente mensuelle en cas d'admission à la retraite pour invalidité, ou un capital aux ayants-droits de l'agent en cas de décès ou à lui-même en

cas de perte totale et irréversible d'autonomie. Enfin, la participation des employeurs publics au profit des agents au risque « prévoyance » sera facultative en 2023 et 2024 avant de devenir obligatoire en 2025. De la même façon, la participation des employeurs publics au risque « santé » sera facultative 2023, 2024 et 2025 avant de devenir obligatoire en 2026.

Sur l'accompagnement du Centre de Gestion de l'Oise (CDG60) :

Les centres de gestion concluent obligatoirement, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation pour couvrir leurs agents au titre de garanties de protection sociale complémentaire portant sur les risques prévoyance et santé dès l'année 2022. S'il s'agit d'une nouvelle mission obligatoire pour le Centre de Gestion, **l'adhésion à ces conventions demeurera par contre facultative pour les collectivités**, celles-ci ont toujours la possibilité de négocier leur propre contrat collectif ou de choisir de financer les contrats individuels labellisés de leurs agents. Le CDG60 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé ») pour un effet en **2023**. De la même façon, le CDG60 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir la perte de salaire en cas de maladie ou d'accident ou de verser un capital décès aux ayants-droits de l'agent ou à lui-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie (risque « prévoyance ») pour un effet en **2023**. Pour envisager d'adhérer à ces conventions afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé et prévoyance de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 60 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant encore rappelé que l'adhésion aux conventions de participation et aux contrats collectifs d'assurances associés reste libre à l'issue de la consultation. La réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation « PSC assurance prévoyance et complémentaire santé » fournie par le CDG 60 et annexée à la présente délibération.

Le CM décide de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026, conformément à la notice annexée à la présente délibération, de donner mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance

pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance, ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance, d'autoriser le Maire à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer. Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

7 – Demande d'admission en non-valeur

La Direction Générale des Finances Publiques de l'Oise a adressé à la Mairie une admission en non-valeur présentée par la trésorerie de Beauvais, concernant des dépenses de restauration scolaire concernant trois usagers pour 24.60 €. Il s'agit de titres de l'année 2014 et 2016. Il est nécessaire que le CM admette en non-valeur ces titres pour un montant de 24.60 €. L'admission en non-valeur se fait par la réalisation d'un mandat en dépense de fonctionnement au compte 6541. Elle permet d'apurer les titres correspondants.

8 – Création et suppression de poste

Avec le départ en retraite de Monsieur Jacky HUMMEL et pour donner suite à l'appel à candidature pour le remplacer, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1er avril 2022.

Le CM décide de créer un poste d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaire à compter du 1er avril 2022, de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35h00 hebdomadaire à compter du 1er mai 2022. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce nouveau poste sont inscrits au budget de la commune.

Le tableau des emplois de la commune est ainsi modifié :

- Filière administrative : cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux - Grade de rédacteur principal de 1ère classe : effectif : 1 à 5h00 ; cadre d'emploi des adjoints administratifs - Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe : effectif : 1

- Filière technique : cadre d'emploi des adjoints techniques - Grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : ancien effectif : 1 / nouvel effectif : 0 - Grade d'adjoint technique : ancien effectif : 3 (dont 2 à 35h00 et 1 à 20h00) / nouvel effectif : 4 (dont 3 à 35h00 et 1 à 20h00)

9 - Questions diverses

1) Analyse d'eau

M. le Maire fait part au CM de l'analyse d'eau du 12 janvier 2022 qui fait apparaître une bonne qualité en vigueur.

2) Tour de table

M. MARCHADOUR signale que les travaux

d'aménagement de l'école vont démarrer au mois de juillet prochain.

M. CLERGET signale que les travaux d'extension du cimetière vont commencer lundi prochain pour une durée d'environ 1 mois. La réalisation des allées en béton désactivé aura lieu le 6 avril. Pendant les deux jours suivants, l'accès au cimetière sera limité pour permettre le séchage correct des travaux.

Le nouveau site de la commune est en service et il apporte des informations sur la vie de la commune. Il demande à l'ensemble des associations de bien vouloir faire remonter les manifestations et les informations qu'elles souhaitent voir paraître sur celui-ci.

Il donne lecture d'une information de Mme RIVOLIER qui rappelle qu'il est important de conserver le tour de ville accessible à tous et elle souhaite souligner que la végétation doit être correctement entretenue. C'est le moment de le faire et de rappeler l'obligation des propriétaires riverains de couper les branches des arbres plantés sur leur terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de leur propriété.

Mme REMY remercie les services techniques pour les travaux qu'ils ont réalisés à la bibliothèque. Elle rappelle que celle-ci est ouverte deux samedis par mois, ainsi que tous les mardis. Elle a déjà eu 5 à 6 nouvelles inscriptions et les usagers trouvent que les travaux d'aménagement apportent un plus à ce service.

M. Robert HUGUET explique qu'il n'a pas apprécié que sur le tract distribué aux administrés indiquant

l'avancée du projet d'extension du cimetière, qu'une seule partie de l'équipe qui a travaillé sur celui-ci soit citée, en omettant les autres. Il ne comprend pas pourquoi toute l'équipe qui a participé à ce projet ne soit pas nommée. M. CLERGET répond qu'il y a eu une commission qui a travaillé sur cet aménagement qui a été proposé et validé par le CM. Il a demandé ensuite aux membres de la commission qui souhaitait faire partie de l'équipe projet et il n'y a eu que 4 personnes qui ont répondu favorablement à sa demande. Les autres n'ayant pas répondu, d'où la liste indiquée sur l'information distribuée aux administrés. M. HUGUET précise qu'il aurait fallu citer l'ensemble du CM et non pas seulement quatre noms, car le débat pour la réalisation de ces travaux a bien eu lieu lors des réunions de l'assemblée délibérante. Il explique également que le cadenas fermant la barrière se situant rue du Souvenir a disparu et que rien n'a été remis. Le nécessaire a été fait dernièrement pour le remettre en place. Il demande également si la commune ne devait pas délibérer pour la création d'un parc éolien à Montreuil sur Brèche. Le délai de réponse était dépassé et que par conséquent il était trop tard pour délibérer afin d'émettre un avis sur ce projet.

Mme Géraldine DEGEITERE explique que tout le monde est invité à participer au troc aux plantes qui se déroulera le 2 avril prochain de 09h30 à 12h00. Elle précise également que le marché artisanal aura lieu le 22 mai 2022.

Synthèse du Conseil municipal du 15 avril 2022

1 - Vote du compte administratif 2021 de la commune

Le compte administratif 2021 doit être voté avant le 30 juin 2022. Après avoir répondu aux différentes questions posées, M. le Maire quitte la salle du CM et Monsieur MARCHADOUR Jean-Pierre est élu Président de l'assemblée délibérante.

Le CM adopte le compte administratif 2021 de la commune comme suit :

Résultats de l'année 2021			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
502 510.56 €	469 462.13 €	238 847.80 €	57 881.07 €
-33 048.43 €			-180 966.73 €
Résultats de l'année N-1			
0.00 €	257 734.88 €	0.00 €	55 575.40 €
Part affectée à l'investissement			
0.00 €	32 524.80 €	0.00 €	0.00 €
Résultats de clôture			
502 510.56 €	694 672.21 €	238 847.80 €	113 456.47 €
192 181.65 €			-125 391.33 €
Transfert et intégration budget eau potable			
0.00 €	58 891.31 €	0.00 €	18 302.80 €
58 891.31 €			18 302.80 €
Restes à réaliser			
0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €
0.00 €			-3 000.00 €
Excédent total de financement			
251 052.96 €			-110 088.53 €
140 964.43 €			

2 - Vote du compte de gestion 2021 de la commune

Le compte de gestion communal 2021 du receveur laisse apparaître les mêmes résultats que le compte administratif ; Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur de la Trésorerie de Beauvais Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal de l'exercice 2021 ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le compte de gestion du receveur est conforme au compte administratif communal d'Haudivillers ; Le CM déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - Affectation des résultats 2021 de la commune

Le résultat 2021 du budget communal laisse apparaître un déficit d'investissement de 110 088.53 euros (y compris les restes à réaliser), et un excédent de fonctionnement de 251 052.96 euros qu'il convient d'affecter. La commune doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ; Le compte administratif présente un résultat de clôture 2021 :

- pour la section de fonctionnement de 251 052.96 euros

- pour la section d'investissement de -110 088.53 euros, y compris les restes à réaliser

Le CM décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

110 088.53 euros au compte 1068 du budget 2022 de la commune pour résorber le déficit d'investissement 140 964.43 euros au compte 002 du budget 2022 de la commune

4 – Subvention de fonctionnement 2022

M. le Maire propose de rajouter une subvention de fonctionnement pour l'association Haudivillers Athlétic Club d'un montant de 300 €. En effet, lors de la dernière réunion de CM, elle a été oubliée.

Le CM décide d'octroyer à l'association Haudivillers Athlétic Club une subvention de fonctionnement 2022.

5 – Budget primitif 2022 de la commune

Le projet du budget primitif 2022 de la commune fait apparaître les prévisions suivantes :

Budget prévisionnel 2022			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
603 480 €	603 480 €	564 000 €	564 000 €

Le CM décide d'approuver le budget prévisionnel 2022 selon les prévisions ci-dessus.

6 - Vote du taux des 2 taxes 2022

Le budget a été établi sans augmentation des taux.

M. le Maire propose donc de les maintenir aux mêmes taux que l'an dernier.

Le budget primitif de l'exercice 2022 fait ressortir une insuffisance de recettes de 142 409 euros ;

Le produit global attendu pour 2022 des taxes locales, nécessaires à l'équilibre du budget s'établit comme suit :

- Allocations compensatrices au titre des différentes taxes : 2 155 €

- Ressources fiscales de la taxe d'habitation indépendantes

- des taux votés en 2022 : 1 705 €

- Produit attendu des deux taxes directes locales : 188 487 €

- Prélèvement GIR : - 27 633 €

- Contribution du coefficient correcteur : - 22 305 €
soit un total de : 142 409 €

Le CM décide de fixer à 188 487 € le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour l'équilibre du budget primitif de l'exercice 2022 et de maintenir le taux des taxes, comme suit :

Nature des taxes	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits correspondants
Foncier bâti	423 700	37.61	159 354
Foncier non bâti	65 000	44.82	29 133
Total			188 487

7 – Cadeau départ retraite

M. le Maire propose au CM d'offrir un cadeau pour le départ en retraite de M. Jacky HUMMEL d'un montant de 300 € sous forme d'une carte cadeau.

8 - Questions diverses

1) Analyse de l'eau

L'analyse de l'eau du 31 mars 2022 fait apparaître une eau conforme aux exigences de qualité.

2) Tour de table

Mme Isabelle REMY demande s'il est possible de peindre la pièce de la bibliothèque et s'il est possible d'appeler la société SBP pour un volet qui ne fonctionne pas.

M. Jean-Pierre MARCHADOUR : signale que les travaux d'extension du cimetière avancent bien et que le nouvel agent, M. Benjamin MANCHO a commencé sa prise de fonction aux services techniques, lundi dernier.

Synthèse du Conseil municipal du 17 juin 2022

1 – Demande de subvention à la Région pour la vidéoprotection

Il est nécessaire d'installer un système de vidéo protection sur le territoire de la commune. Il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de 74 119.00 € H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés ;

Le CM, à l'unanimité, approuve la contexture du projet des études présentées par l'A.D.T.O. telle que définie ci-dessus ; sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional des Hauts de

France, prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées, prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

2 – Mise en place d'un prêt avec le crédit agricole

Il serait nécessaire de contractualiser un emprunt pour financer les travaux suivants :

- Vidéo protection : 81 000.00 € HT

- Travaux cimetière : 96 500.00 € HT

- Travaux École : 63 000.00 € HT
- Eaux pluviales : 14 000.00 € HT
- Réfection trottoirs : 130 000.00 € HT

Montant des travaux : 384 500.00 € HT

Le budget communal 2022 prévoit la mise en place d'un emprunt pour venir financer des opérations d'investissement ; La collectivité a un besoin de financement pour ces différents projets de 280 000 €. Le CM après en avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 280 000.00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer des travaux d'investissements divers et de vidéoprotection

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.72 %

Base de calcul des intérêts : exact/365

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes avec amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs

Frais de dossier : 0,20 % du montant du financement, soit 560 €

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3 – Rapport 2021 sur le service d'eau potable

le CM de la commune de Haudivillers a confié à Veolia la gestion du service d'alimentation en eau potable de la collectivité. A ce titre, Veolia doit présenter tous les ans à la commune un rapport sur ce service.

Le CM doit ensuite se prononcer sur celui-ci avant le 30 juin de l'année suivante. La capacité du réservoir de la commune est de 120 m³, et le réseau mesure 6 876 m en canalisation de distribution. Une copie du rapport a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux. Pour rappel, le service d'eau potable de la commune a été transféré aux services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis depuis le 1er juillet 2021.

Le CM après avoir entendu l'analyse de ce rapport par M. le Maire, émet à l'unanimité un avis favorable au compte rendu de l'activité du service public d'eau potable pour l'année 2021 de la commune de Haudivillers.

4 – Adhésion d'un EPCI au SE60

Dans la continuité de ses actions au service des

collectivités, le SE60 a modifié ses statuts portant notamment sur la possibilité d'adhésion au syndicat des Communautés de communes / d'agglomération. Cette modification répond aux attentes exprimées par les EPCI qui pourront ainsi bénéficier de l'expertise du SE60 et des compétences optionnelles en matière de travaux, notamment sur l'éclairage public, et de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine.

Ainsi, la Communauté de Communes Vexin-Thelle, par délibération en date du 8 décembre 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence de la Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux), des travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique

Le transfert de ces compétences optionnelles concerne uniquement le patrimoine de la Communauté de Communes et est sans impact sur les compétences optionnelles transférées par les communes au SE60.

De même, l'adhésion de la Communauté de Communes ne change rien à la situation des communes quant aux compétences obligatoires que le Syndicat exerce pour leur compte (contrôle de la concession et maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques).

En termes de représentation au sein du comité, la Communauté de Communes ne se substitue pas à ses communes membres. Il est prévu qu'en cas d'adhésion d'une Communauté de Communes, elle ne soit représentée que par un seul délégué.

En application du CGCT, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis favorable du Comité Syndical, puis obtenir l'accord de la majorité qualifiée de l'ensemble des membres du syndicat.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 10 mars 2022, a délibéré pour accepter cette adhésion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les collectivités doivent délibérer sur cette adhésion, dans un délai de 3 mois, afin que Madame la Préfète puisse disposer d'un nombre suffisant de délibérations permettant, avec la majorité qualifiée, de prendre un arrêté modificatif des statuts. A défaut de délibération du conseil dans ce délai, la décision de la collectivité sera réputée favorable.

Le CM, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE60.

5 - Questions diverses

1) Analyse de l'eau

L'analyse de l'eau du 05 mai 2022 qui fait apparaître une eau conforme aux exigences de qualité.

2) Tour de table

M. le Maire informe des différents travaux qui vont avoir lieu avec le SE60 pour 2023 : remplacement de l'éclairage public sur la D9, impasse André GAUTRAUD, ruelle de la Comté (30 candélabres)

M. Jean-Pierre FAUCHEUX demande si le nouvel agent technique s'acclimate bien à la commune et à son travail. M. Jean-Pierre MARCHADOUR répond que Monsieur Benjamin MANCHO s'est bien intégré

dans son nouveau poste. Il demande si les terrains que la commune souhaite vendre sont tondus régulièrement. M. le Maire répond qu'ils sont tondus une fois sur deux seulement.

Les comptes rendus dans leur intégralité sont consultables en mairie ou sur le site internet <http://haudi.fr>

LES MOTS DES ASSOCIATIONS

CLUB SPORTIF D'HAUDIVILLERS

C'est avec un grand plaisir que nous avons organisé les 1er et 2 juillet 2022 le tournoi de fin de saison qui a rassemblé environ 250 joueurs venus des clubs voisins.

Depuis plus de trente ans que le club a été remis en route, nous n'avons jamais eu autant de monde sur le stade.

La finale de nos U6/U7 (vendredi soir) a opposé les 2 équipes de HAUDIVILLERS devant plusieurs dizaines de parents survoltés.



La finale des U10/U11 (samedi après-midi) a vu la victoire de FROISSY sur HAUDIVILLERS aux tirs aux buts. Finale tout aussi passionnée.

Merci à toutes les équipes, parents, dirigeants, bénévoles ainsi qu'aux joueurs du club qui étaient présents.

Remerciements à Pascal BASTIEN (bar-tabac) pour les coupes offertes, ainsi qu'à la Municipalité de HAUDIVILLERS.

Bonnes vacances à tous.

Le Président
Jim DELARUELLE

HAUDI SUR SCÈNE ASSOCIATION DE CHANT ET DANSE

Notre association de chant et de danse, Haudi sur Scène, organise ses inscriptions le 27 août 2022 de 9h à 12h au 5 rue de la Poste à Haudivillers.

Alors, si vous aimez danser ou chanter, n'hésitez pas.

La cotisation est fixée à 45 € et les jours de répétition sont les suivants :

- Danse enfants (à partir de 6 ans) : le samedi de 10 h 45 à 12 h 15
- Danse adultes : le vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
- Chant : le mardi de 18 h 30 à 20 h.

En espérant vous y voir nombreux !

Haudi sur scène

L'HARMONIE HAUDICŒUR

Depuis notre concert de printemps, le samedi 2 avril dernier, l'Harmonie a participé à plusieurs manifestations. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes présentes à cette soirée musicale.

La musique est toujours présente pour les commémorations du 8 mai, organisées à Haudivillers et à Crèvecœur le Grand.

Le dimanche 22 mai, nous avons participé au congrès départemental de la SNEEM à Crèvecœur le Grand, puis, le jeudi 26 mai, à l'inauguration de la Foire aux puces, toujours à Crèvecœur.

Au mois de juin, nous avons défilé pour la commémoration de « l'Appel du 18 juin » et nous avons terminé notre journée du 18 juin par un concert à La Houssoye (Hameau de Crèvecœur) pour la fête communale.

Les vacances approchent à grands pas pour les musiciens, mais il ne faut pas oublier de célébrer le 14 juillet - le matin à Crèvecœur puis l'après-midi à Haudivillers.



BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !

Nous nous retrouverons, en septembre, pour la reprise des répétitions et pour la « JOURNEE CUIVRE » qui sera organisée à Haudivillers le dimanche 25 septembre 2022.

Musicalement,
l'Harmonie HAUDICŒUR

HAUD'HISTOIRE

Exposition sur les « jeux et jouets à travers les âges » en octobre

L'association HAUD'HISTOIRE vous propose une exposition sur « les jeux et jouets à travers les âges » à la maison comme à l'école, le **dimanche 16 octobre 2022** – salle polyvalente Monique de l'Odéon - Nous sollicitons votre intérêt pour cette action.

Qui possède un jeu ancien, un jouet... qu'il accepterait de nous confier pour cette exposition (poupées, soldats, voitures, dînette, jeux de société, osselets, ...)?

Qui se souvient d'un jeu particulier qu'il pourrait raconter ?

Contactez l'association, si vous êtes concernés ou intéressés :

contact@haudhistoire.fr

Merci de votre participation.



L'équipe de l'association Haud'Histoire

LA PÉTANQUE HAUDIVILLOISE

Nous sommes heureux d'avoir pu reprendre nos concours cette année.

Il y a toujours une belle affluence avec 65 équipes lors de notre premier concours.

Le concours que nous avons organisé au profit de la ligue contre le cancer, qui a eu lieu au mois de mai, nous a permis de reverser la somme de 1 300 euros.

Merci à toutes les personnes qui ont assisté à cette manifestation ainsi qu'aux bénévoles.

Nous avons la chance que, tous les ans, de nouveaux licenciés viennent nous rejoindre, alors n'hésitez pas à venir le soir sur le terrain de pétanque pour avoir des renseignements.

Bonne année sportive à toutes les associations

Sportivement,
Le Président
Pascal JAFFRELOT



ANCIENS COMBATTANTS " HAUDIVILLERS "



Michel GILLES Président des AC

Comme il était prévisible lors de la sortie du bulletin n°24 de fin février 2022, l'association UMRAC Groupe de Haudivillers a accusé le choc causé par la disparition de plusieurs de ses membres, la lassitude et la maladie pour d'autres. Les "rescapés" se comptent sur les doigts d'une main.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est déroulée le dimanche 6 mars 2022 à la Mairie a prononcé la dissolution de l'Association à l'unanimité de ses membres présents.

Le reliquat des fonds du Groupe a été reversé conformément aux statuts à l'UMRAC départementale dont le groupe dépend.

Il est bien regrettable, en particulier, de ne plus voir de représentants des Anciens Combattants

aux cérémonies mémorielles organisées dans la commune.

HAUDIVILLERS ATHLÉTIC CLUB



La saison du club s'est bien passée avec les nouveaux venus.

Chacun et chacune se sont inscrits sur différentes courses, trail ou route. Ex : marathon de Paris, la petite vadrouille à Agnetz et, dernièrement, sur la Bresloise à Bresles.

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre pour la nouvelle saison 2022/2023.

Le Président
Stéphane HULLLOT

SÉCURITÉ

La maison du 23 rue de l'Eglise

Depuis le départ de Monsieur Signoret, il y a environ deux ans, la maison qu'il occupait au 23 rue de l'Eglise s'est rapidement dégradée, principalement au niveau de la toiture.

En effet, de nombreuses ardoises se sont détachées, se sont accumulées dans les gouttières et certaines sont tombées sur le trottoir, rendant dangereux le passage des piétons.

Suite au refus des enfants de reprendre la succession qui n'a donc jamais été faite chez un notaire, un arrêté de péril imminent a été pris par la mairie.

Après le passage d'un expert judiciaire, les travaux de sécurisation ont été entrepris en faisant appel à la société ATTILA pour la dépose des ardoises dangereuses et des volets délabrés, l'arrachage du lierre et la pose d'une bâche sur toute la toiture.

Cette opération était impérative. Elle permet de rétablir la circulation piétonne sur le trottoir, en toute sécurité.



AMÉNAGEMENTS

L'extension de notre cimetière

Dans notre bulletin n°22 de juillet 2021, nous vous avons informé(e)s du projet d'étendre notre cimetière en manque de places et difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

D'abord prévu démarrer en janvier 2022, puis en mars, le chantier s'est enfin mis en place début avril, péniblement.

Péniblement parce que les matériaux étaient, entre temps, devenus rares et chers. La facture a augmenté d'environ 10%, non subventionnés, et les délais sont devenus complètement incertains. Impossible de maîtriser le chronogramme.

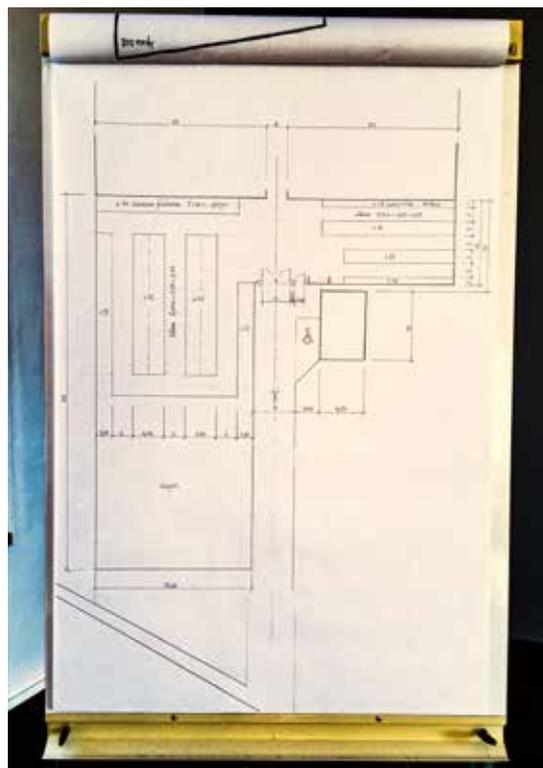
Pendant ce temps, le jardin du souvenir a été rénové par Mme Marchadour et les employés municipaux.

Enfin, maintenant, les travaux sont terminés. Ont été créés une centaine d'emplacements pour des caveaux funéraires, et autant pour des cavurnes.

Notre travail va continuer pour écrire, convenir et approuver le nouveau règlement du cimetière par une délibération du Conseil municipal.

Également, nous réaliserons et afficherons le plan des emplacements.

Le gravillonnage de l'allée d'accès est également envisagé, si les finances de la Commune nous le permettent.



CADRE DE VIE

L'atelier floral du 9 avril



Quel plaisir de se retrouver pour ce premier atelier floral de l'année, cet après-midi du samedi 9 avril 2022, sur le thème de Pâques. Les animatrices, Béatrice et Lysiane, ont dressé les tables pour accueillir les participantes, installé les bacs où reposent les fleurs et les feuillages. Les organisatrices et des participantes s'affairent à donner un coup de main à l'installation et préparer le café et les gourmandises qui l'accompagneront.

Sur les tables mange-debout, sont posées les deux compositions que les animatrices ont élaborées pour se donner une idée de ce qui peut être créé. Non loin, sur une table ont été placées des décorations pour embellir les compositions, des œufs, des plumes, de la mousse, des morceaux de bois, des copeaux...



Béatrice et Lysiane partagent les explications indispensables pour démarrer ce qui deviendra une magnifique composition pour chacune des participantes. Béatrice explique comment elle a

procédé à la confection d'un demi œuf en plâtre qui sera soigneusement posé sur un plat rond, au centre, au bord, selon l'inspiration de chacune. Ensuite, Lysiane apporte la mousse qu'elle a fait tremper dans



un seau afin de piquer les feuillages et les fleurs. Viendra ensuite la décoration de Pâques. Béatrice et Lysiane apportent leurs conseils et leur aide. Le résultat est magnifique. À partir d'une même base, toutes les compositions sont dissemblables. Les « réalisatrices » sont ravies.

L'après-midi s'achève par une discussion autour du prochain atelier. Pourquoi pas en mai, sur le thème du printemps ! Et nous partageons des idées d'ateliers en savourant les excellents gâteaux que Marie-Agnès et Géraldine ont apportés. Nous échangeons sur la recette, car ils sont trop savoureux.

Nous avons passé un agréable moment de partage et c'est ce qui compte pour les organisatrices. Alors, nous vous disons à très bientôt, pour un prochain atelier.

Ciné Rural d'Haudivillers

Dernière séance de la saison

Dure, dure la reprise !

Dans notre village, et également ailleurs, les spectateurs d'avant Covid peinent à revenir dans les salles obscures. Certains sont partis, d'autres, contraints par leur santé, ont pris de nouvelles habitudes sédentaires.

C'est la vie !

Rappelons que le Ciné Rural d'Haudivillers est un divertissement organisé par la commune, sur lequel il n'y a aucun bénéfice. Au contraire. Moyennant une cotisation annuelle de 400 euros, la projection et la location des films est assurée par l'association Ciné Rural 60 qui encaisse la billetterie. 50% reviennent à la location des films, et le reste à Ciné Rural 60. De plus en plus souvent, le prix des billets ne couvre même pas le coût du déplacement et celui du projectionniste.

Notre salle a reçu l'agrément du CNC (Centre National du Cinéma) pour pouvoir projeter des films sortis 1 mois plus tôt avec des entrées à 3 ou 4 euros. Pas si simple à obtenir. Le délai normal est de 2 ans. Si nous perdons l'agrément, pas sûr que nous l'obtiendrions à nouveau si l'envie nous prenait de recommencer les séances de cinéma.

Nous sommes très sensibles à notre socle de fidèles spectateurs qui sont venus apprécier en mars le film PRESQUE, en avril MAISON DE RETRAITE et en mai LE TEMPS DES SECRETS qui termine la saison 2021-2022.

Nous sommes très émus lorsque les spectateurs applaudissent à la fin d'un film alors que le réalisateur n'est pas présent pour les entendre.

Mais pourquoi notre socle de fidèles ne s'élargit-il pas ?

Nous sommes étonnés de constater que certains villageois ne viennent jamais aux séances, et notamment les enfants qui auraient probablement apprécié d'être plongés durant 1h48mn dans la douce atmosphère de Marcel Pagnol du film LE TEMPS DES SECRETS.

Si vous avez des suggestions, remarques, propositions concernant le Ciné Rural d'Haudivillers et les films projetés, nous serions heureux de les recevoir à l'adresse bernard@haudi.fr, de les partager et d'y répondre.

Rendez-vous en septembre, le samedi 24 à 20h30, pour la nouvelle saison.

Bon été à tous !



HAUDIVILLERS

Samedi 26 mars | 20h30

Salle Monique de Fodéon

PRESQUE

2022 | 1h32 | Comédie dramatique de Bernard Campan et Alexandre Jollien
avec Bernard Campan, Alexandre Jollien et Tiphaine Daviot

Présentation obligatoire d'un pass sanitaire (QR code) à partir de 12 ans ou d'un pass vaccinal à partir de 16 ans.

Pour votre sécurité, merci de respecter les gestes barrières et les règles applicables dans les cinémas.

TARIFS
4€ tarif plein
3€ moins de 16 ans / carte de soutien

PLUS D'INFORMATIONS
03 44 48 37 30
contact@cinerural60.com
www.cinerural60.com
rubrique « Calendrier »

HAUDIVILLERS

Samedi 23 avril | 20h30

Salle Monique de Fodéon

MAISON DE RETRAITE

2022 | 1h37 | Comédie | De Thomas Gilou
avec Kev Adams, Gérard Depardieu et Daniel Prévost

Tarifs
4€ tarif plein
3€ moins de 16 ans / carte de soutien

Plus d'informations : 03 44 48 37 30
contact@cinerural60.com
www.cinerural60.com

HAUDIVILLERS

Samedi 28 mai | 20h30

Salle Monique de Fodéon

LE TEMPS DES SECRETS

2022 | 1h48 | Film de Christophe Barratier
avec Léo Campion, Guillaume de Tonquédec et Mélanie Doutey

Tarifs
4€ tarif plein
3€ moins de 16 ans / carte de soutien

Plus d'informations : 03 44 48 37 30
contact@cinerural60.com
www.cinerural60.com

L'atelier scrapbooking du 26 mars

Un nouvel atelier scrapbooking s'est tenu le samedi 26 mars. Cet atelier, destiné aux adultes sur le thème « étiquettes avec photos d'identité », s'est déroulé, comme à son habitude, dans une ambiance amicale. C'est toujours un plaisir de se retrouver autour d'une activité partagée par des passionnées et nous avons à cœur de proposer à nouveau des animations, sous forme d'atelier, dans le village.

A chaque séance, nos animatrices, Magali et Valérie – Peggy est excusée - proposent une réalisation différente afin d'apprendre diverses techniques pour mettre en valeur une ou des photos.

Pour cela, il suffit de s'inscrire et de venir avec une règle, une paire de ciseaux, un crayon à papier et une gomme et, bien sûr, vos photos qui prendront place sur le support. Une petite participation vous est demandée, car vous pourrez y trouver des feuilles, des découpes, de la décoration pour agrémenter votre réalisation.

Vous avez envie de découvrir, n'hésitez pas. Nos animatrices sont là pour expliquer, aider, conseiller. Et puis, nous passons un moment convivial. Nous échangeons sur nos réalisations. « Que penses-tu si je mets cette découpe ? » « Est-ce que la couleur va bien ? » « J'aime beaucoup la façon que tu as de superposer. »... Cela donne des idées.

L'après-midi se termine autour d'un petit café. Cette fois-ci, Marie-Laure a confectionné des muffins au chocolat et nous leur faisons honneur ! Nous nous quittons en discutant du prochain atelier, deux sont en projet.

Aussi, nous vous donnons rendez-vous à l'automne ainsi qu'en fin de l'année afin de confectionner un calendrier sur le thème de la photographie et une carte de vœux,

En attendant de vous revoir, nous vous souhaitons d'excellentes vacances.



Troc aux plantes



Après notre 1er Troc aux Plantes du 2 avril de 9 h 30 à 12 h, le Troc aux Plantes était de retour le 7 mai aux mêmes horaires dans la cour de l'ancienne école, impasse André Gautraud, organisé par la commission Fêtes & Cérémonies en partenariat avec Haudi'Troc.

Ce fut à chaque fois une rencontre de passionnés de jardin dont la seule envie était et reste, celle de partager et d'échanger plants, bulbes, graines, semis, expériences et conseils...

« Ce n'est que du troc, on apporte plants, bulbes, graines, bien souvent en surplus. On choisit parmi les exposants, on échange et on emporte, d'une totale mixité entre jeunes et moins jeunes, passionnés et novices. Rien de tel qu'un échange de bons procédés, GRATUITEMENT »

Malgré les aléas de la météo, le souhait des participants était de renouveler cet événement début mai avec des conditions anticycloniques plus agréables qu'en avril et davantage de variétés à offrir pour les échanges.

Nous avons été ravis pendant ces quelques heures d'avoir pu échanger et écouter les conseils des uns et des autres, ça nous a permis de noter quelques améliorations à prévoir.

Nous remercions les personnes pour leur participation et nous comptons vous proposer un prochain Troc aux plantes à l'**automne prochain**.

Au plaisir de se voir ou revoir lors de la prochaine édition.



Bienvenue au troc



C'est toujours un plaisir partagé que de vous accueillir au troc.

Ce bénévolat est pour nous une satisfaction, celle de vous réunir et de faire des heureux.

Vous n'êtes pas encore venus car vous n'avez rien à échanger, passez quand même découvrir notre petite « caverne d'Ali Baba ».

Un mot enchanteur, celui de « bienvenue ».



Vous n'y trouverez pas la baguette magique d'Harry Potter ou le sac de Mary Poppins, ni l'épée Excalibur du roi Arthur mais de magnifiques livres, une collection avec ses cassettes pour apprendre ou parfaire son anglais, des bijoux fantaisie qui iront si bien autour de votre cou ou de votre poignet, le petit haut qui manquait à votre garde-robe, cet élégant foulard qui complétera votre tenue, cette paire de chaussures vernies qui remplacera celle qui commence à s'user, ce joli bibelot qui ornara votre meuble...

Et si vous ne trouvez pas votre bonheur, cela vous donnera l'occasion de venir nous revoir.

Alors, à bientôt. Et en attendant, nous vous souhaitons d'agréables vacances.

Les animatrices du troc,
Dominique, Martine et Isabelle



ÉVÈNEMENTS

Les 3 évènements à Haudivillers ce samedi 2 avril...

Le 1er troc des plantes, le troc et la bibliothèque.

Ce samedi 2 avril, de 9 h 30 à midi, les Haudivilloises et les Haudivillois avaient rendez-vous à l'ancienne école d'Haudivillers – impasse André Gautraud – non pas avec leur cartable mais avec leur enthousiasme. Trois évènements les y attendaient : le 1er troc des plantes, florales et potagères, et autres incontournables du jardinage, organisé par la commission « Fêtes & Cérémonies », le troc que nous ne présentons plus et la bibliothèque qui ouvre désormais certains samedis matin, en plus de tous les mardis, de 16 h 30 à 18 heures. Vous y trouverez une diversité de lectures pour les plus jeunes, comme pour les moins jeunes.

Ce matin-là, il a fait fort froid et il est peut-être un peu tôt pour la saison du jardinage. Cependant, malgré un vent quelque peu glacial, des haudivillois-e-s sont venu-e-s échanger des boutures et la discussion s'est installée sous le préau et autour d'un café.

Cette première initiative est à renouveler, sans aucun doute afin de permettre aux haudivillois-e-s de se retrouver pour un instant convivial.

Et durant la matinée, des troqueuses et des troqueurs sont venus échanger un lustre qui n'a plus sa place dans le salon, un service à café qui ne plaît plus, un gilet que l'on ne met plus, ... En plus de l'ouverture les 1er et 3ème mardis de chaque mois -de 16 h à 18 h-, le troc ouvre ses portes certains samedis -de 10 h à 12 h- afin de permettre aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer le mardi, de donner une seconde vie à des objets et ainsi de faire des heureux.

Les bénévoles de la bibliothèque, du troc et des membres de la commission « Fêtes & Cérémonies », vous ont donné rendez-vous de nouveau le samedi 7 mai -de 9 h 30 à 12 heures- pour passer, avec vous, un agréable moment.

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945



Le ciel est couvert et le temps est humide et frais, mais beaucoup de participants sont venus pour célébrer le 77^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 contre l'Allemagne de Berlin.

Il y a les villageois, les enfants des écoles avec leur enseignante, la fanfare municipale, les pompiers, un représentant des anciens combattants et Madame FUMERY, Conseillère départementale.

Après le dépôt de gerbe au pied du monument des Anciens Combattants de la commune, Monsieur le Maire lit le message de Madame Geneviève DARRIEUSECQ, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Les enfants lisent ensuite la biographie de Monique de l'Odéon, enterrée à Haudivillers :

Qui était cette femme au courage exceptionnel ?

Eugénie Valois est née à Haudivillers le 18 juillet 1917.

Elle s'installe à Paris à 15 ans pour y travailler dans le milieu de l'hôtellerie. Pendant l'Occupation, elle prend la direction d'un restaurant, le Celtic, où se réunit régulièrement un groupe de résistants parmi lesquels Jacques Chaban Delmas.

Elle entre alors en résistance au sein du groupe



action Armada et devient Monique de l'Odéon. Arrêtée en mars 1944 à la suite d'une dénonciation, elle est emprisonnée puis déportée en juillet 1944 à Ravensbruck puis à Neubrandenburg. Libérée en avril 1945, elle rentre en France pour se soigner et reprend une activité tout en s'occupant bénévolement d'un bureau de bienfaisance dans le IV^e arrondissement. Elle sera par la suite chargée des relations sociales auprès de Jacques Chaban-Delmas, alors Premier ministre.

Elle a écrit plusieurs ouvrages comme « les Racines de la liberté » et « Une vie après les camps ».

« Pour elle, oublier, c'est s'exposer au risque de retomber dans les griffes du mal, indique Thierry Terrier. Ce livre est comme un testament à transmettre aux générations futures. »

Grand officier de la Légion d'honneur, elle a été élevée à la dignité de grand-croix dans l'ordre national du Mérite.



Une minute de silence, puis le cortège se forme pour se recueillir, accompagné par la fanfare, devant la plaque de rue des résistants morts pour la France, Jacques BOULANGER, Raymond VALOIS, puis Emile HAINAUT.

Un verre de l'amitié est ensuite partagé dans la salle Monique de l'Odéon.

Les Musicales en Beauvaisis



Ce mardi 17 mai, en soirée, une cinquantaine de personnes sont venues, notamment des communes alentour, assister au concert gratuit de musiques anciennes donné par le Conservatoire en Beauvaisis.

Durant environ 90 minutes, les notes du clavecin, hautbois baroque, violoncelle, viole de gambe, flûte à bec, traverso, et surtout la voix sans micro de Veronica Onetto ont empli le volume de notre église Saint-Martin d'Haudivillers dont l'acoustique convient particulièrement à ce genre de musique.

A travers des extraits, les professeurs du Conservatoire ont abordé 3 tableaux : la Renaissance italienne, le Baroque français et le Baroque allemand.

Un moment rare de plaisir et de qualité, tout en délicatesse. Merci au Conservatoire de nous l'avoir offert.

Le marché artisanal et du terroir

La commission « Fêtes & Cérémonies », en partenariat avec HaudiCom, a désiré organiser le dimanche 22 mai 2022, dans la cour de l'école, son deuxième Marché Artisanal et du Terroir.



Après deux ans de crise sanitaire qui nous a contraints à annuler notre marché de Noël 2021, nous avons souhaité soutenir nos artisans locaux.

C'est sous une météo favorable que ce marché



artisanal a réuni une quinzaine d'exposants. Les visiteurs ont découvert ou retrouvé les créations artisanales et les productions du terroir exposées sur les divers stands.

A l'approche de la Fête des mères, les exposants ont eu de quoi satisfaire les acheteurs pour des idées cadeaux originales et pour toutes les bourses.

En passant par la buvette pour boire un café, une boisson, ils ont également contribué à la convivialité de ce marché qui a démarré le réveil du village à la sortie de l'hiver.

Et enfin, notre stand « tombola » a fait cinq heureux gagnants, ravis de repartir avec une magnifique corbeille garnie.

Nous vous souhaitons de passer un excellent été !



Lettre à un jeune retraité



Cher Jacky,

Cadre dans le privé, puis Conseiller municipal, tu as pris ensuite la décision d'intégrer l'équipe du Personnel communal.

Tout au long de tes 22 années de carrière au service de la Commune, tu as réalisé avec talent de nombreux projets importants, aussi nombreux que variés. À travers de belles réalisations, souvent des réhabilitations, tu t'es pleinement investi avec application dans toutes les missions qui t'étaient confiées.

Un grand MERCI pour ta disponibilité, ta gentillesse, ton sourire, ton professionnalisme et ta serviabilité permanente au service de tous.

Une nouvelle étape de ton existence s'ouvre à toi, la « Retraite bien méritée ».

Tel que nous te connaissons, il n'est pas certain qu'elle soit plus reposante que ne l'a été ta vie professionnelle. Vont s'offrir à toi de belles choses et de beaux moments à partager avec ta famille, tes petits enfants et tes amis.

Citation : « La vie de retraité n'est pas une fin, elle est une renaissance où il faut savoir se réinventer et trouver le chemin d'une nouvelle destinée ».

Nous te souhaitons des vents favorables vers cette destinée.

L'Equipe municipale

NOTRE VILLAGE



HAUDIVILLERS — Rue de la Comté



Bientôt un train à Haudivillers ?

Les premiers chemins de fer ouverts au public, en 1802, en Angleterre, étaient tirés par des chevaux.

La première locomotive à vapeur, à haute pression sur route, a été essayée en 1804 au Pays de Galles, construite par l'ingénieur britannique Trevithick.

En 1827, en France, la première ligne mise en service sert à transporter le charbon des mines de Saint-Etienne. Elle est tirée par des chevaux.

La première locomotive à vapeur sur rail est construite en 1829 par George Stephenson, baptisée la « Rocket » (la fusée). Elle pouvait rouler à une vitesse comprise entre 19 et 40 km heure maxi, sur la ligne reliant Manchester à Liverpool et transporter une trentaine de voyageurs.

Elle est considérée comme la première locomotive moderne de par ses caractéristiques innovantes combinant 2 inventions :

- la chaudière tubulaire
- injection de la vapeur dans la cheminée

Il faut attendre 1837, en France, pour assister à l'inauguration de la première ligne de voyageurs. Elle relie Paris à Saint Germain en Laye. Elle est tirée par une loco à vapeur.

Dans les campagnes françaises, on voit la mise en service de lignes desservant de nombreuses petites gares, jusqu'au milieu du 20ème siècle :

Froissy – Thieux – Noyers Saint Martin – Etouy – Ronquerolles – Bulles – la Rue Saint Pierre, etc.

En 1868, un projet de ligne reliant Noailles à Breteuil devant desservir Bresles, Haudivillers et Froissy, n'a pas abouti.

Devant la réticence des propriétaires terriens, le projet n'a pas pu voir le jour.

Ceux-ci craignaient de voir leur domaine foncier amputé de terres agricoles.

Mais où aurait été construite la gare ?

En général, les gares sont implantées en pleine campagne. Pourtant, selon la rumeur publique, un lieu près de la croisie* aurait été désigné. Nous n'avons pas de documents qui l'attestent.

Celle-ci aurait peut-être été aussi célèbre que la gare de Perpignan ? Et le centre du Monde ?! (Dali)

Le 23 mai 1920, Paul DESCHANEL, Président de la République, fait une chute de train nocturne après avoir ouvert la fenêtre de sa voiture. Il n'est que légèrement blessé, le convoi roulait à faible allure. Mais l'évènement donna lieu à de nombreuses caricatures.

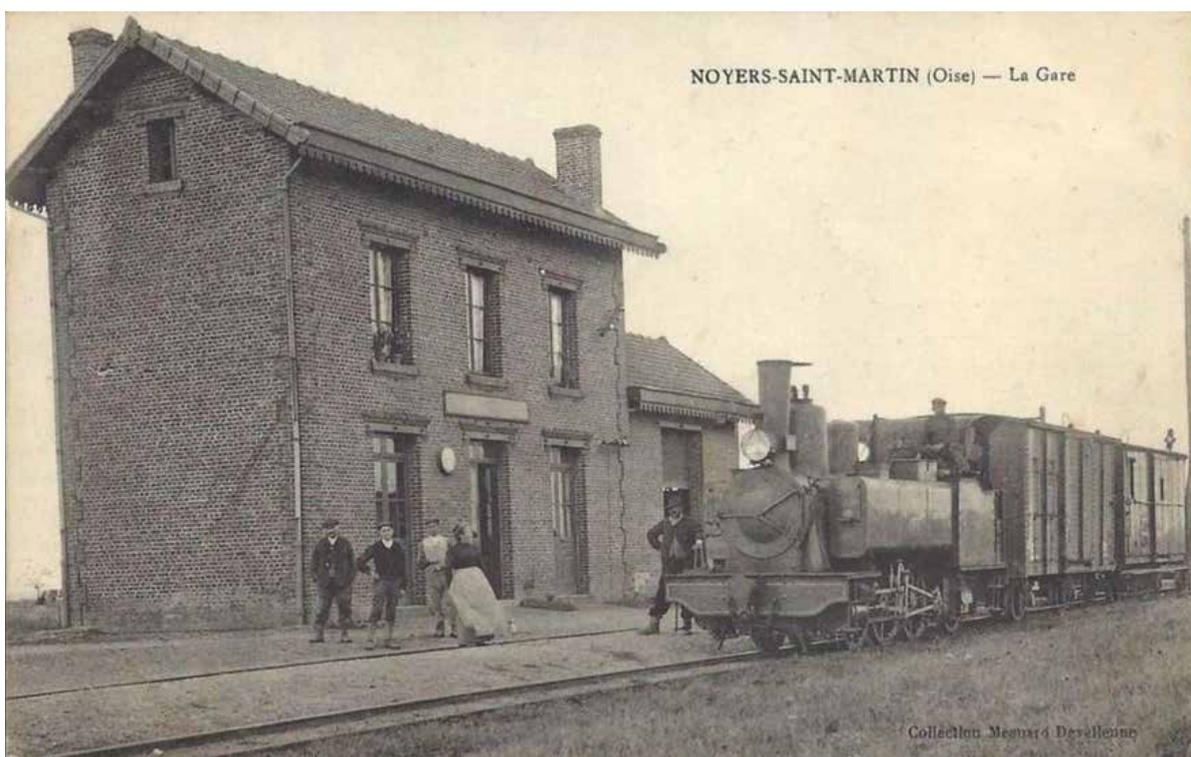
Heureusement, le TGV n'existait pas encore !

Daniel Coquelle
Pour HAUD'HISTOIRE

Sources :

- archives communales – archives départementales
- Wikipédia

* **la croisie (carrefour du bureau de tabac)**



PORTRAIT

Bienvenue à Benjamin MANCHO



Notre nouvel employé communal, Benjamin MANCHO, est né à Beauvais il y a 35 ans et y réside jusqu'en 2019.

Durant 11 années, il travaille de nuit chez NESTLE, tantôt en tant que cariste, hygiéniste, conducteur de ligne de production ou responsable de la palettisation en chambre froide. Puis il est licencié en 2019, lors de la fermeture du site.

Il enchaîne alors les contrats en intérim, notamment

au Refuge des Trois Ours, à Essuiles, où il est chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Toute sa famille réside à Beauvais ou ses environs et Benjamin s'installe naturellement à Haudivillers en 2019. Il y vit avec sa femme et sa fille Léna, bientôt âgée de 7 ans, scolarisée à l'école de Haudivillers.

Benjamin est passionné de sports mécaniques et de voitures anciennes, en particulier celles des années 80, les « youngtimers », a pratiqué le moto cross pendant 15 ans. Il réalise seul l'entretien mécanique de ses véhicules.

Egalement, à travers l'entretien et l'aménagement de sa maison, il a l'expérience de la peinture, la soudure des métaux, la ferronnerie et la maçonnerie.

Employé à l'entretien de la commune, Benjamin succède à Jacky HUMMEL qui savoure sa retraite depuis fin avril. Il qualifie son entente avec Vincent de « parfaite ».

Nous lui souhaitons la bienvenue au service du village.

ENVIRONNEMENT

Le ruissellement

La problématique du ruissellement et des coulées de boue impacte plusieurs communes du bassin versant de la Brèche dont notre commune fait partie.

Dans un contexte de changement climatique, cette problématique pourrait à l'avenir être rencontrée plus régulièrement sur notre territoire.

Le comité syndical du Syndicat Mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB) a souhaité engager une étude sur la gestion des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols. Plusieurs communes ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle pour des épisodes d'inondation-coulées de boue comme, par exemple, La Neuville-en-Hez, Rémérangles et aussi Haudivillers.

Pour notre commune, le phénomène impacte généralement des routes et chemins sur le territoire.

Haudivillers prévoit des travaux de plantation de haies et, à plus long terme, la restauration d'un ancien fossé.



Nettoyage de printemps

Le samedi 19 mars 2022, la commune a souhaité participer au traditionnel nettoyage de Printemps.

Cette opération, qui s'inscrit dans celle menée par la Région, « Hauts de France Propres », et en partenariat avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), consiste à rassembler des volontaires pour ramasser les déchets sur les bas-côtés ou trottoirs des voies publiques pour être ensuite, soit recyclés, soit envoyés dans des filières adaptées.

C'est sous un beau soleil de printemps qu'un groupe d'habitants de la commune avec leurs enfants et quelques conseillers municipaux ont répondu à l'appel de la Mairie.

Répartis en plusieurs groupes, équipés de gants, de sacs en plastique et de gilets de sécurité, les bénévoles ont parcouru la commune et ses proches alentours. A une époque où l'accent est mis sur la réduction des déchets et sur la nécessité de prendre des mesures pour réduire la pollution de la planète, les participants ont été étonnés du nombre de déchets de toutes sortes qu'ils ont trouvés dans la nature, abandonnés par des passants indécents.

Néanmoins, nous avons pu constater que la quantité de déchets baisse d'année en année.



À l'issue de cette matinée de collecte qui s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur, les bénévoles ont partagé un moment convivial autour d'un verre de l'amitié et un diplôme de reconnaissance a été remis aux enfants ayant participé.

Dans la même semaine, les enfants de l'école primaire ont également participé au nettoyage de la commune.

Nous adressons un grand merci aux acteurs présents et nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.

DIVERS

Texte picard

« La bise (vent froid) et le soleil », fable d'Ésope, écrivain grec des VII^e et VI^e siècles avant JC., traduite en picard de Sarcus (Oise, nord-Beauvaisis)

par François Beauvy

22 avril 2022

Ech frais-vint pi ch'solé

Ech frais-vint pi ch'solé i s'disputailleute, chatchun prétendant qu'il éteut plus fort eq l'eute, quant il ont vu vnir au droèt padvant eux, un travteu intorsillé da s'n houplande. I s'sont sitôt cordés pi il ont dit : « Chti qu'arrivro ech prumier à foère inlver s'n houplande àch travteu-lo i sro rbeillé conme ech plus fort. » Alorse ech frais-vint i s'est mis à souffler à pleinhne gargate, mais plus qu'i souffleut, plus qu'ech travteu il ersèarreat s'n houplande su s'panche. À l'fin, ech frais-vint il o ernonché à li foère défoère. Dech keup-lo, ech solé il o kminché à briller telmint fort qu'ech travteu i suyent à gouttière. Il o vivmint inlvé s'n houplande. Ech frais-vint il o dû erconhnoète qu'ech solé il éteut plus fort eq li.

Ma traduction reconstituée en français

La bise et le soleil,

La bise et le soleil se chamaillaient, chacun prétendant qu'il était plus fort que l'autre, quand ils ont vu arriver droit devant eux, un voyageur enveloppé dans son manteau. Ils se sont aussitôt accordés et ont dit : « Celui qui arrivera le premier à faire enlever son manteau à ce voyageur sera regardé comme le plus fort. » Alors la bise s'est mise à souffler à pleine gorge, mais plus elle soufflait, plus le voyageur resserrait son manteau sur son ventre. À la fin, la bise a renoncé à le lui faire retirer. Du coup, le soleil a commencé à briller tellement fort que le voyageur transpirait à grosses gouttes. Il a vivement enlevé son manteau. La bise a dû reconnaître que le soleil était plus fort qu'elle.

François BEAUVY

Proverbes

« Impossible n'est pas français »

Ce proverbe historique de Napoléon Bonaparte signifie que la volonté du peuple peut arriver à tout, elle ne connaît pas de limite.

« A cœur vaillant, rien d'impossible »

Ce proverbe signifie que le courage permet de venir à bout de tout.



Recette

GLACE AUX FRAISES

Temps de préparation : 30 minutes

Ingrédients :

500 g de fraises

250 g de sucre en poudre

250 g de crème fraîche liquide entière



Etape 1 : Eplucher et laver les fraises. Les essuyer dans un papier absorbant.

Etape 2 : Battre la crème fraîche liquide entière jusqu'à ce qu'elle épaississe. Réserver au frais.

Etape 3 : Mixer les fraises et insérer le sucre au blender pendant 2 minutes.

Etape 4 : Mélanger délicatement le tout.

Etape 5 : Verser la préparation dans vos moules flexibles ou dans des moules pour sucettes glacées.

Etape 5 : Mettre au congélateur pendant 8 h.



Comptine : Mon jardin magique



Voici mon secret : j'ai un jardin magique.
C'est un endroit merveilleux, superbe,
Où habitent de petites fées très excentriques.

Emeraude, la fée verte, vit dans les hautes herbes
Et sème des graines à tout vent.
Fernand, le vieux jardinier, n'y comprend rien :
Il a beau vaporiser du désherbant,
Plantes et fleurs repoussent par milliers tous les matins !

Mordorée, la fée dorée,
Est loin d'être un ange.
Et savez-vous pourquoi ?
Elle aime quand mon nez me démange
Et que j'éternue plus de cent fois.
Posée sur le cœur des fleurs,
Elle lance à tout vent de la poussière de pollen
Pour que je pleure comme une madeleine.
Cela la fait rire pendant des heures !

Chaque nuit, je suis réveillée par Lazuli, la fée bleue,
Qui organise de somptueuses fêtes sur la mare.
J'essaye de bien fermer les yeux,
Mais avec ses amis elle fait un tel tintamarre !
Elle chevauche son poisson préféré,

Tandis que câpres, têtards et grenouilles
Plongent sous les éclairs de sa baguette azurée,
Jouent de la flûte et se chatouillent.

Indigo, la fée turquoise, ne se sépare pas de son arrosoir.
Dès l'aube, elle saupoudre le jardin de gouttes de rosée
Qui brillent tels des miroirs.
Mais après, c'est moi qui ai les pieds mouillés !
Tranquillement installée à califourchon
Sur la coquille de son escargot,
Elle distribue la précieuse eau qui nourrit fleurs et
buissons.

Garance, la fée rouge, est une insatiable gourmande.
Jouer à cache-cache dans le verger, elle adore !
Elle se gave de fraises dont elle est friande
Et avec les coccinelles, elle dévore !

Au déjeuner, au goûter, au dîner, jusqu'au malaise,
Elle mange des fraises, j'en suis convaincue !
Des fraises, des fraises et encore des fraises ...
Et moi ? Comme d'habitude, il ne m'en reste plus !

Texte d'Eglantine THORNE – Editions Babiroussa

JEUX

UN + UN = DEUX

Spécial Confiseries

Découvrez deux mots de trois lettres à l'aide des définitions.
Mélangez ensuite les lettres de ces deux mots pour former un
nom de confiserie en six lettres.

Exemple : Belle époque + Rappel = Confiserie
ETE + BIS = BETISE

Lettre pour la paix + Peinture murale = Confiserie

..... + =

Tonneau + Se croisait sur le pré = Confiserie

..... + =

Désert de pierres + Diplôme = Confiserie

..... + =

Sudoku



facile



difficile

	3				6			
4					2			
	7		4	5	9		1	
		8			3			
1	6						9	3
			1			7		
	8		9	6	1		7	
			7					1
			5				4	

	5			3	1	6		8
		3	7			5	4	
9		6						1
2		4						
			5		2			
						2		7
6						7		4
	9	5			6	8		
3		8	1	2			6	

5	3	1	8	7	6	9	2	4
4	9	6	3	1	2	5	8	7
3	1	8	7	6	9	2	4	5
2	7	4	5	9	3	1	6	8
8	7	4	5	9	3	1	6	2
1	6	5	2	8	7	4	9	3
9	3	8	1	4	5	7	6	2
6	2	4	9	6	1	2	7	5
7	5	9	7	2	4	8	3	1
2	1	7	5	3	8	6	4	9

4	5	7	9	3	1	6	2	8
1	2	3	7	6	8	5	4	9
9	8	6	2	5	4	3	7	1
2	7	4	5	8	9	1	5	3
8	3	1	5	7	2	4	9	6
5	6	9	4	1	3	2	8	7
6	1	2	8	5	7	3	4	9
7	9	5	3	4	6	8	1	2
3	4	8	1	2	7	9	6	5

SOLUTIONS

Trouvez les 7 différences



CALENDRIER MANIFESTATIONS

AOUT

samedi 6 Ouverture exceptionnelle troc Ancienne école HaudiCom

SEPTEMBRE

dimanche 25 Concert cuivres Église St Martin Harmonie HaudiCoeur

OCTOBRE

dimanche 16 Exposition Salle polyvalente Haud'Histoire



OUVERTURE DU TROC

Je troque, tu troques, nous troquons...

1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois
de 16 h à 18 heures
ancienne école, dans l'impasse, près de l'église
Venez troquer, venez partager



SÉANCES DE CINÉMA RURAL



Les horaires seront confirmés au fur et à mesure. A priori, la séance commence à 20h00 durant la saison hivernale et à 20h30 durant les beaux jours d'été. Aussi, certaines séances peuvent bénéficier de la projection de 2 films.

Samedi 24 septembre
20h30

Samedi 29 octobre
20h00

Samedi 26 novembre
20h00

Conditions de parution

Les évènements donnent de la saveur à la vie de notre village, et c'est bien volontiers que nous les annonçons et les relatons.

Pour cela, nous avons mis en place plusieurs moyens pour les faire paraître : le bulletin municipal, le site de la commune et le panneau lumineux.

Pour que l'annonce d'un évènement puisse paraître, il convient de nous communiquer :

- 1/ le nom de l'organisation,
- 2/ le nom de l'évènement,
- 3/ la date et heure de début et, éventuellement, de fin,
- 4/ le lieu,
- 5/ le nom et les coordonnées de la personne à joindre.

Pour qu'un évènement soit relaté, il convient aux associations et organisations de rédiger un article et de nous le transmettre, de préférence accompagné de photos.

Pour nous communiquer ces éléments, il suffit de les adresser via le site contact@haudi.fr, à défaut à un membre de HaudiCom qui accusera réception et transmettra.

MOTO and CO
BEAUVAIS
www.motoandco.fr



**Votre spécialiste motos, scooters et quads
TOUTES MARQUES !**

Showroom 1300 m²
Équipement pilote - accessoires
pièces détachées d'origine et adaptables

13 avenue Rhin-Danube
60 000 ALLONNE
03.44.45.23.26

Visitez notre boutique en ligne



AC Décor

Peinture Décoration
Ravalement Vitrerie
Revêtement sols et murs

6 bis rue Emile hainaut 60510 Haudivillers
03.44.80.60.93 - 06.20.87.39.12
ac.decor@sfr.fr



ACHAT - VENTE - LOCATION

**AGENCE BRESLES
IMMOBILIER**

www.bresles-immobilier.fr

LA **ITRINE D'AGNETZ**

www.agnetz-immo.fr

03.44.07.58.01

GARAGE AUTIQUET

Mécanique - Carrosserie - Peinture
Vente véhicules neuf et occasions

motrio

Réparations toutes marques

18 rue de la poste
60510 HAUDIVILLERS

Tél/Fax : 03 44 80 40 31
thierry.autiquet@orange.fr

GLACET S.A.R.L.



- Terrassements
- Assainissements
- Démolitions
- Location Pelles et Tracto-Bennes
- Mini-pelle

1, rue de Laversines - 60510 FOUQUEROLLES
Portable : 06 85 43 95 07
Tél. 03 44 80 39 09 • Fax 03 44 80 15 02

Aurélien SOREL

EARL du Vieux Moulin
N° Agrément 2016-0003



06.07.02.64.33.
sorel.aurelien@orange.fr

**FOSSE SEPTIQUE
FOSSE TOUTES EAUX
BAC A GRAISSE...**

CONCEVOIR
CRIER
ENTRETIENIR



**GAUDION
PAYSAGE**

Un extérieur qui vous ressemble

www.gaudion-paysage.fr
03 44 07 14 27

COIFF' STYLE

Coiffure mixte & Esthétique



03.44.79.13.03
8, rue de l'église 60510 Oroër

du mardi au jeudi: de 9h à 12h et
de 14h à 18h30
le vendredi: de 9h à 18h30 et
le samedi: de 9h à 17h

Rédaction
Martine RIVOLIER, Denis DEBRYE, Sylvain FRENOY, Corinne CARLO, Susana CLERGET, Dominique HUGUET, Bernard CLERGET, Martine HUMMEL, Geraldine DEGEITERE

Mise en page : Adrien CLERGET

FREAKS

contact@assofreaks.fr
www.assofreaks.fr